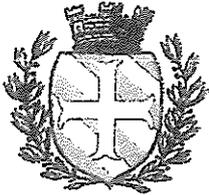


Cayeux-sur-Mer, le 20 septembre 2021

MAIRIE
DE
CAYEUX-SUR-MER



A l'attention des habitants de Cayeux-sur-Mer

Téléphone : 03.22.26.04.04

Télécopie : 03.22.26.04.09

www.cayeux-sur-mer.fr

mairie-de-cayeux-sur-mer@wanadoo.fr

Objet : étude sur l'état du parc d'habitat privé
Affaire suivie par : Elisabeth CRÉPIN

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez peut-être, Cayeux-sur-Mer a été retenue dans le cadre du programme « Petites Villes de demain ». Ce programme, porté par l'État au profit des communes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité sur leur bassin de vie, vise à renouveler leur dynamisme, à accroître la qualité de vie, à renforcer leur attractivité.

Engagés depuis 2020 dans une démarche de revitalisation du centre-bourg, nous avons d'ores et déjà ébauché des premières pistes d'action qui nous permettront de solliciter le soutien de l'État et des partenaires associés au programme « Petites villes de demain » dans les mois à venir et ainsi profiter des moyens mis à notre disposition dans ce cadre jusqu'en 2026.

Parmi les axes de travail identifiés à ce stade, l'accompagnement des propriétaires occupants et propriétaires bailleurs en matière de réhabilitation/amélioration de leur(s) logement(s) et la remise sur le marché des logements vacants sont prioritaires pour la commune et ses partenaires (Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme, Département de la Somme, Région Hauts-de-France, État).

À ce titre, un diagnostic du parc de logements privés anciens doit être réalisé afin que puissent être définis puis mis en œuvre des dispositifs d'accompagnement, techniques et financiers, appropriés au contexte communal. Ce diagnostic a donc pour objectif d'identifier les enjeux et de recenser les besoins et les attentes des habitants en matière d'amélioration de leur logement (rénovation thermique, mise aux normes, accessibilité, etc.).

La commune a confié au bureau d'études « Quartier libre », le soin de réaliser la présente enquête afin de contribuer au diagnostic à mener. En qualité d'habitants, que vous soyez propriétaires ou locataires du logement que vous occupez à titre principal (c'est-à-dire à l'année), vous êtes directement concernés par cette démarche.

Nous vous invitons donc à **remplir le questionnaire joint** et à le retourner en mairie **avant le 22 octobre 2021**. Celui-ci est également disponible en Mairie et téléchargeable sur le site Internet de la commune.

Recueillir ces informations, qui ne seront utilisées que dans le cadre de la présente démarche, est essentiel pour définir précisément les outils et moyens à mettre en œuvre pour améliorer les conditions d'habitat dans le cœur de Cayeux-sur-Mer et ses hameaux.

Vous remerciant vivement de votre contribution, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération la meilleure.

Jean-Paul LECOMTE

